

De : danielle.laroudie@alpes-maritimes.gouv.fr <danielle.laroudie@alpes-maritimes.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 24 novembre 2023 17:54

À : THIEBAUT Jean-Christophe <jean-christophe.thiebaut@enedis.fr>

Cc : jean-pierre.malbois@alpes-maritimes.gouv.fr; BRINGE Francois <francois.bringe@enedis.fr>; MENCAGLIA Sylvain <sylvain.mencaglia@enedis.fr>; POULLAOUEC Gael <gael.poullaouec@enedis.fr>; LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM/MEM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : Re: [INTERNET] Point d'avancement - Projet Câbles Sous-Marin Enedis - Iles de Lérins

Bonjour M. Thiebaut,

Je vous réponds un peu tard, désolée.

Les coordonnées des statues sont les suivantes :

- Statue 1 : 43°30'55.32 N et 007°3'1.16 E

- Statue 2 : 43°30'55.39 N et 007°3'1.83 E

- Statue 3 : 43°30'54.90''N et 7°3'0.96''E

- Statue 4 : 43°30'54.65''N et 7°3'1.14''E

- Statue 5 : 43°30'54.36''N et 7°3'0.60''E

- Statue 6 : 43°30'54.00''N et 7°3'1.92''E .

Ces dernières sont situées au sein du périmètre d'une zone interdite de façon permanente aux engins à moteur (cf ci-après extrait du plan de balisage)

1.1.6. dans le secteur du Plateau du Grand Jardin, au Sud de l'île Sainte-Marguerite dans le périmètre défini par le trait de côte et une ligne joignant les points de coordonnées géodésiques suivantes (annexe V et VI) :

Point A :	43°30,976' N	-	007° 03,050' E
Point B :	43°30,898' N	-	007° 03,064' E
Point C :	43°30,871' N	-	007° 03,042' E
Point D :	43°30,945' N	-	007° 02,873' E

Cette ZIEM, à l'intérieur de laquelle sont immergées des sculptures, est créée à titre permanent.

Je vous transmets également les éléments de ma collègue Mme Lavabre (mission environnement marin) à prendre en compte dans le cadre de votre étude de faisabilité.

le projet est a minima soumis à une demande d'examen au cas par cas, notamment via la rubrique 34 (si le projet n'est pas soumis directement à une étude d'impact par la rubrique 33) du tableau de l'article R. 122-2 du CE.

L'étude réglementaire comportera notamment les éléments relatifs aux volets "loi sur l'eau" (R. 214-1 du CE), Natura 2000 (R. 414-19 et/ R. 414-27 et AP local), la protection des espèces (ex: posidonie, cymodocée, grande nacre..), le Document stratégique d e façade (a minima les objectifs/indicateurs/cibles environnementaux, et si étude d'impact ajouter les objectifs/indicateurs/cibles socio-économiques).

Pour les câbles, les objectifs de limitation de l'artificialisation s'appliquent. Tout dispositif artificiel doit être conçu de manière à optimiser son rôle écologique par rapport à l'écosystème local.

Le projet doit inclure la dépose des câbles inutilisés (ou démontrer, le cas échéant, la colonisation des câbles ou d'une partie des câbles inutilisés par les rhizomes d'espèces protégées empêchant la dépose sans porter atteinte aux espèces).

Une étude doit identifier les câbles de la zone inspectée, préciser s'ils sont à Enedis, et le cas échéant leurs caractéristiques, état, fonction et utilité.

Les potentielles contraintes de logistique travaux et de moyens d'interventions devront être prises en compte assez tôt dans les études.

Outre la prise en compte de la protection des herbiers, par le tracé des câbles, les modalités de pose (et de dépose) en phase chantier (et maintenance éventuelle), il est nécessaire de connaître l'incidence en phase exploitation du fonctionnement des câbles par rapport aux herbiers et des éventuelles mesures d'optimisation des dispositifs pour éviter/réduire/surveiller ces incidences.

Comme je vous l'avais indiqué lors de votre visite, il conviendrait de vous rapprocher de la commune de Cannes dès maintenant (organisation, études, coordination, etc.). Celle-ci sera consultée au cours des procédures.

Aussi, pour information, la zone du musée sous-marin fait l'objet de suivis écologiques à la charge de la commune de Cannes (dernière version, suivi n°6, juin 2023). Ceux-ci commencés avant la mise en place des statues (implantées en janvier 2021), sont assez complets sur la zone muséifiée. En outre, le suivi n°6 fait état d'une dégradation de câbles au niveau de la station "herbier" n°4 du suivi écologique.

Bien à vous

Danielle LAROUDIE

SERVICE MARITIME
Cheffe du pôle domaine public
et milieux maritimes

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Centre Administratif Départemental